

Wichtige Mitteilung

Objekttyp: **AssociationNews**

Zeitschrift: **Heimatschutz = Patrimoine**

Band (Jahr): **26 (1931)**

Heft 5

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

éprouvait des joies intenses devant tel beau paysage, fut-il doré par les feux du couchant ou bien éclairé par les astres célestes. La contemplation d'une nappe d'eau, telle celle du Léman ou bien celle sertie comme un lapis-lazuli dans un rempart abrupt de rochers, ne le laissait jamais indifférent. Preuve en soit son indignation justifiée et qui se traduisit dans une campagne de presse dans «Le Journal de Genève» pour la défense du lac de Sils ou pour la sauvegarde du Sentier et du rocher de Gandria, menacés par un projet édilitaire. Quelle ne fut pas sa joie lorsqu'il apprit que ces deux sites ne courraient plus de dangers, tout au moins immédiats.

En 1920, si nous ne faisons pas erreur, le regretté journaliste avait spontanément offert sa campagne pour la réunion annuelle des Musiques de campagne genevoise. C'est devant un vaste auditoire et dans une tribune élevée pour la circonstance dans la belle allée de maronniers du parc de Landecy que Micheli prit la parole pour souhaiter la bienvenue à ses auditeurs. Il les adjura de respecter cette campagne aux aspects souriants, de ne jamais lui porter une main sacrilège, des sacrifices dussent-ils en résulter. Prêchant d'exemple, Micheli promit que tant que sa famille serait propriétaire de Landecy, aucune atteinte ne lui serait portée. Ces paroles courageuses ne soulevaient-elles pas du reste un problème épineux, mis à l'ordre du jour de la Sté d'Art Public, se rapportant aux moyens pratiques d'alléger les propriétaires fonciers des charges fiscales très lourdes qui pèsent sur leurs épaules? Micheli vouait à cette étude un intérêt très vif non point seulement parce qu'elle pouvait le concerner personnellement, mais surtout parce qu'elle soulevait une question importante se rapportant à la protection de nos richesses naturelles. Hélas, la mort n'a pas permis à Micheli de résoudre ce problème.

Le défunt portait un grand intérêt au Heimatschutz. Membre de la section genevoise, il n'a cessé d'encourager les efforts de son Comité.

Comme un sage, il a désiré revenir à Landecy pour y reposer son dernier sommeil. Ses obsèques ont revêtu une grandeur faite de simplicité et où la population de toute la contrée avait tenu à se joindre pour adresser à ce grand citoyen un ultime adieu. Puisse la noble conduite d'Horace Micheli servir d'exemple aux générations ascendantes pour la grandeur du Pays.

Wichtige Mitteilung.

Wir machen unsere Mitglieder nochmals darauf aufmerksam, dass jeder, der auf einer Postkarte unserm Verlag die Adressen dreier neuer Abonnenten mitteilt, als Prämie für seine Werbearbeit die Festschrift 25 Jahre Heimatschutz unentgeltlich zugestellt bekommt. Die Aufgaben, die unser in den nächsten Jahren warten, sind so wichtig, dass wir unbedingt eine grössere Zahl Anhänger benötigen; die Werbung neuer Mitglieder ist eine selbstverständliche Pflicht der alten.